

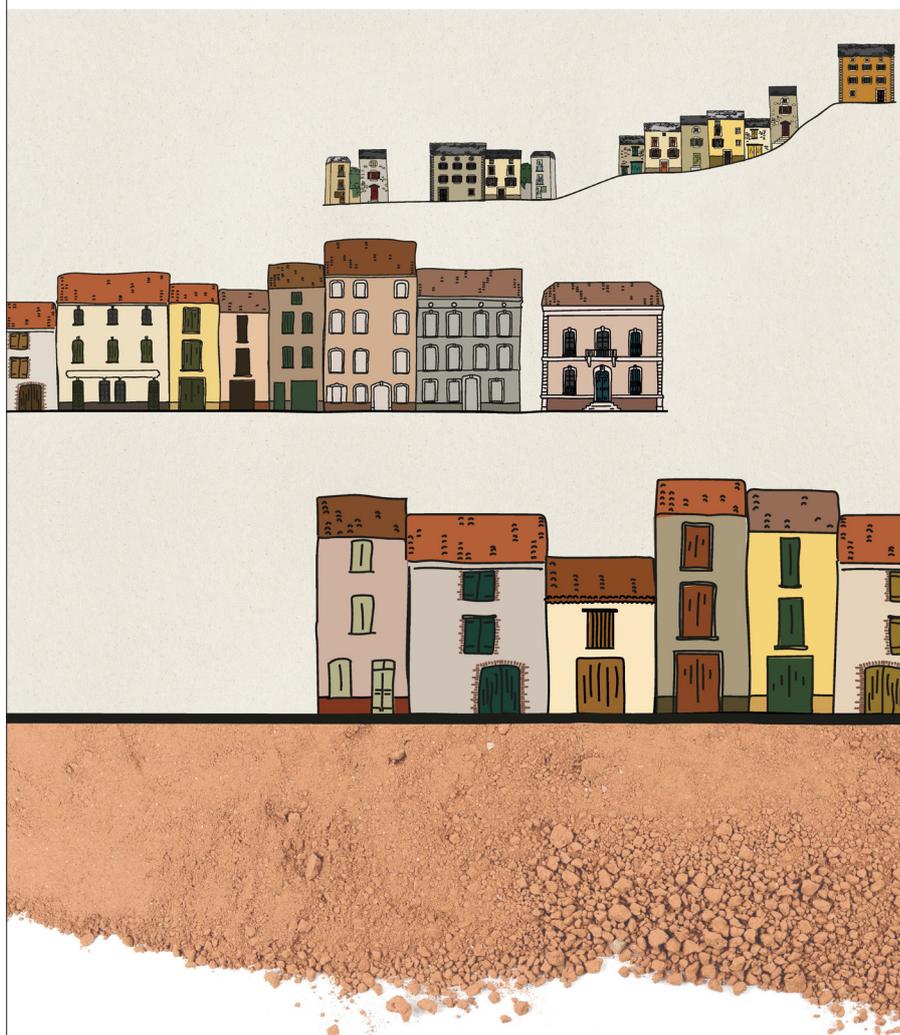
Ornements et couleurs des façades en pays catalan

L'identité du bâti ancien

Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement sont issus de la loi sur l'architecture n°77 du 3 janvier 1977. Ils ont pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture et de son environnement dans les conditions fixées par leurs missions. L'une de leurs missions fondatrices est de développer l'information, la sensibilisation et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Ainsi, le CAUE des Pyrénées-Orientales s'engage à créer les conditions de cette sensibilisation en réalisant des expositions.

Les expositions produites par le CAUE des Pyrénées-Orientales sont destinées à devenir itinérantes dans l'objectif d'une meilleure diffusion de la culture de l'architecture et de son environnement, pour la construction d'une culture partagée sur les territoires.



66 Pyrénées-Orientales

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Ce catalogue présente l'exposition :
« Ornaments et couleurs des façades en pays Catalan
L'identité du bâti ancien »
L'équipe du CAUE des Pyrénées-Orientales reste à votre disposition
pour vous apporter tout renseignement complémentaire.

CONVENTION DE PRÊT

L'exposition est constituée de 16 panneaux au format vertical 85 x 200 cm

Panneau 01 : Présentation générale de l'exposition

Panneau 02 : Généralités / Vocabulaire

Panneau 03 : Généralités / Matériaux de construction

Panneau 04 : Généralités / Enduits et décors

Panneau 05 : Généralités / Éléments architectoniques

Panneau 06 : Généralités / Éléments de décor

Panneau 07 : Littoral, plaine et piémonts

Panneau 08 : Littoral, plaine et piémonts / Immeuble

Panneau 09 : Littoral, plaine et piémonts / Maison simple

Panneau 10 : Littoral, plaine et piémonts / Dépendance

Panneau 11 : Littoral, plaine et piémonts / Corps de ferme

Panneau 12 : Montagne

Panneau 13 : Montagne / Immeuble

Panneau 14 : Montagne / Maison simple

Panneau 15 : Montagne / Dépendance

Panneau 16 : Montagne / Corps de ferme

CONVENTION DE PRÊT D'EXPOSITION

«Ornements et couleurs des façades en pays Catalan L'identité du bâti ancien»

ENTRE :

..... dont le siège est situé à, représenté
par, d'une part,

ET :

Le **CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES**, association créée par la loi du 3 janvier 1977, ayant son siège 11, rue du Bastion St-François à Perpignan, ci-après désigné CAUE, représenté par sa Présidente, Marie-Pierre SADOURNY d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJECTIF GÉNÉRAL

Le CAUE 66 met à disposition du preneur les 16 panneaux de l'exposition :
«Ornements et couleurs des façades en pays Catalan - L'identité du bâti ancien »

ARTICLE 2 : DESCRIPTION ET CONTENU DE L'EXPOSITION

Exposition mettant en lumière l'identité du bâti ancien de notre département en zone de littoral, plaine et piémonts et en zone de montagne.

ARTICLE 3 : PRESTATIONS ANNEXES

Dans le cas où le montage de l'exposition nécessiterait l'intervention d'un personnel et d'un matériel spécialisé, les frais y afférant seront à la charge du preneur.

ARTICLE 4 : LIEU ET DURÉE

L'exposition est mise à disposition du preneur du au (temps de transport aller et retour compris dans cette durée) et sera installée à l'adresse suivante :

ARTICLE 5 : TRANSPORT

Le CAUE 66 indiquera au preneur le lieu où il devra prendre le matériel de l'exposition. Les frais et risques du transport sont à la charge et sous la responsabilité du preneur, le transporteur étant choisi par celui-ci. Le preneur prendra rendez-vous avec le CAUE 66 préalablement pour l'enlèvement et le retour dont il a la charge.

ARTICLE 6 : PERTES ET DÉTÉRIORATIONS

Le preneur informera le CAUE 66 de tout manquant ou dégradation. Il informera de la même façon le CAUE 66 de tout dommage total ou partiel subi par le matériel au cours de l'exposition.
Les remises en état des dégâts constatés au cours de la période de location seront à la charge du preneur.

ARTICLE 7 : ASSURANCE

Sauf convention contraire, le matériel de l'exposition sera assuré par le preneur par une police tous risques, de clou à clou, en valeur agréée, avec clause de non recours contre le transporteur, l'emballleur et l'organisateur, et couvrant les risques de dépréciations. Une copie du contrat d'assurance sera à adresser au CAUE 66. L'ensemble de l'exposition devra être pris en charge, assuré et restitué quels que soient les éléments qui seront présentés dans le lieu d'accueil. Valeur globale à assurer : 1200 €

ARTICLE 8 : SÉCURITÉ

Le preneur prendra toutes les précautions nécessaires et, le cas échéant, celles qui lui auront été prescrites par le CAUE 66 pour que le matériel soit conservé dans les meilleures conditions de sécurité.

ARTICLE 9 : MODIFICATION DE L'EXPOSITION

Toute modification du contenu ou de la destination de l'exposition devra faire l'objet d'un accord préalable du CAUE 66.

ARTICLE 10 : PHOTOGRAPHIE ET REPRODUCTION

Sauf autorisation expresse du CAUE 66, toute reproduction du matériel de l'exposition est strictement interdite.

ARTICLE 11 : MENTION DU NOM

Le preneur s'engage à utiliser la formule suivante : **Exposition produite par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Orientales**, et à apposer le logo du CAUE 66 sur tous les documents de présentation et de communication de l'exposition. Ceux-ci devront faire, au préalable, l'objet d'une validation par le CAUE 66.

ARTICLE 12 : MONTANT

Le CAUE 66 propose l'exposition gratuitement.

ARTICLE 13 : RESPONSABILITÉ DU PRENEUR

Le preneur est seul responsable vis-à-vis du CAUE 66 de la circulation de l'exposition. Il devra respecter les lieux et durée prévus à l'article 4. Il s'oblige à faire respecter toutes les clauses du présent contrat.

ARTICLE 14 : RÉSILIATION

En cas de faute grave du preneur, le CAUE 66 aura la faculté de résilier le contrat de plein droit et sans préavis. Il pourra en conséquence, reprendre immédiatement le matériel de l'exposition aux frais du preneur.

ARTICLE 15 : LITIGE

Tout litige du présent contrat sera de la compétence des tribunaux de Perpignan.

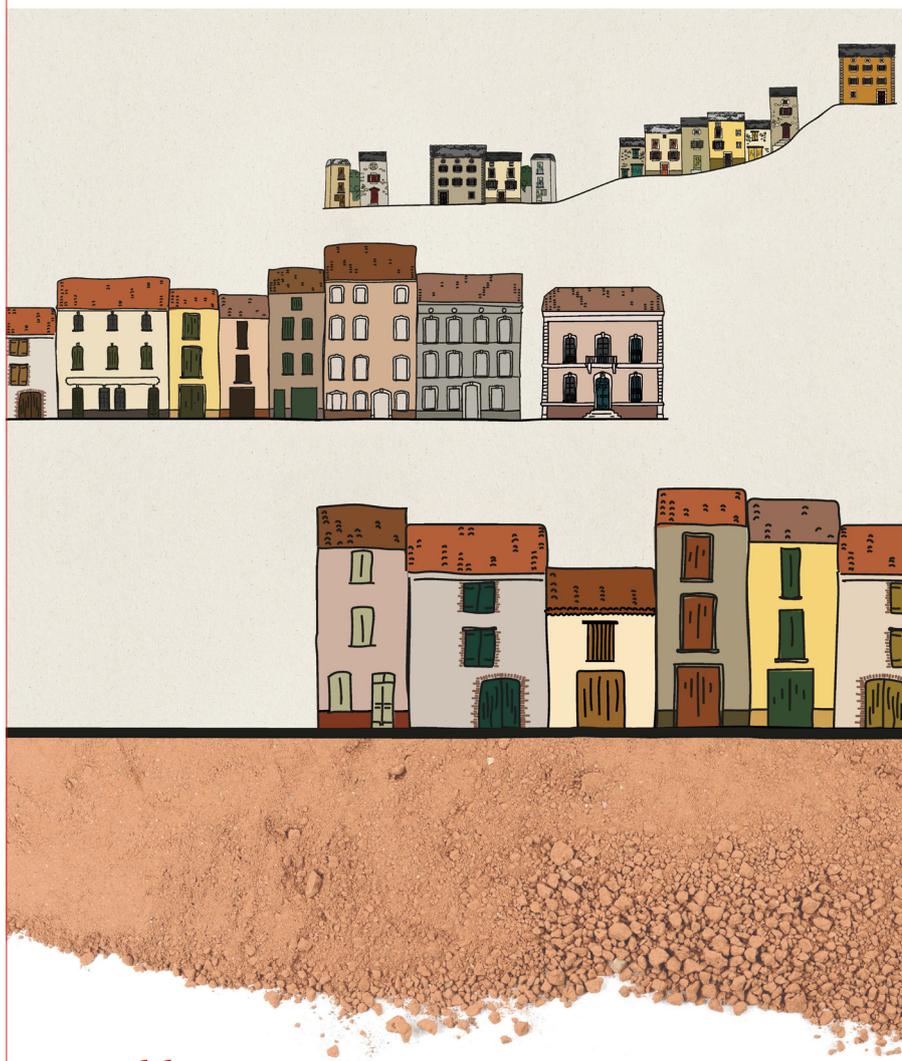
Fait à Perpignan, le

Le preneur,
.....

La Présidente du CAUE 66
Marie-Pierre SADOURNY

Ornements et couleurs des façades en pays catalan

L'identité du bâti ancien



66

Pyrénées-Orientales

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

www.caue66.fr

11 rue du Bastion Saint-François 66000 PERPIGNAN

Tél. : 04 68 34 12 37 - contact@caue66.fr



Les pages suivantes vous présentent, en réduction, les panneaux qui constituent l'exposition. Il y a un ordre imposé pour l'accrochage pour la bonne compréhension de l'exposition.

Ci-contre le premier panneau de présentation.

Ci-après les visuels dans l'ordre pour l'accrochage.

1 Généralités

VOCABULAIRE

Vocabulaire simplifié pour comprendre et se faire comprendre
Une base pour prendre connaissance des spécificités locales

Toiture
Faitage, Rive de toit, Gouttière

Façade
Chaîne d'angle, Mur pignon, Murs gouttereaux, Rives, Arefiler

Soubassement
Souches de cheminée, Carriche, Appui de fenêtre, Contrevent, Encadrement, Balcon, Descente d'eau pluviale

2 Généralités

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Les matériaux de construction les plus représentatifs du département et leur mise en œuvre

Mur en pierre de taille

Mur mixte

Mur en arête de poisson

Mur en cayrou (brique)

Mur en pans de bois

Chaines d'angle

Recette du mortier traditionnel ancien

1 Chaux hydraulique + 1.5 Sabre + 1.5 Gravier Ø 5/12mm + H₂O = Mortier traditionnel

3 Généralités

ENDUITS ET DÉCORS

Les enduits de protection et les enduits décoratifs
La richesse des façades dépend grandement de ces enduits aux spécificités locales

Les crépis ou enduits couvrants
Généralement constitués d'une à plusieurs couches dont la dernière est dite « de finition ». Ces enduits, aux qualités techniques et à la granulométrie variée, peuvent être colorés.

Les enduits fins ou badigeonnés
Ils permettent d'obtenir les aspérités des murs et répondre à des critères aussi bien techniques qu'esthétiques. Le badigeon (ou lait de chaux notamment dans l'ancien) est un procédé économique de finition et de nivellement.

Enduit décoratif
Ces enduits colorés, bien que répondant à des nécessités techniques, permettent l'ornementation. À joints creux ou pointus, ils reprennent les codes de l'architecture monumentale.

Sgraffite
Le sgraffite, de l'italien « griffer », consiste à appliquer deux couches superposées d'enduit, puis à gratter la couche supérieure afin de créer des motifs décoratifs par association.

Décor en stuc
Le stuc, mélange de plâtre gross de chaux aérienne et parfois, de poudre de marbre, permet de réaliser des décors élaborés en relief. Les décors en stuc, bien moins onéreux que la pierre taillée, permettent de répondre à des canons de l'architecture architecturale locale.

Recette de l'enduit plâtre chaux traditionnel

3 Plâtre gros + 1 Chaux aérienne + 1 Sabre + H₂O = Enduit plâtre chaux

4 Généralités

ÉLÉMENTS ARCHITECTONIQUES

Les impondérables de l'architecture permettant « le clos et le couvert »
Des spécificités de traitement héritées de siècles de traditions constructives

LA TOITURE
Les tuiles dites « canal » sont des tuiles en terre cuite rainurées. Leur couleur résulte de la teneur en oxydes de fer et du degré de cuisson de la matière.
Les bases sont des plaques d'ardoise taillées en escalier. Les écailles de bases sont de tailles et d'espacements variables en fonction de leur placement sur la toiture.

LE CORPS DE BÂTI
Dans le bâti ancien, les ouvertures sont plus hautes que larges. La largeur est conditionnée par la portée du linteau et la hauteur importante permet une forte pénétration de la lumière.
Les baies comprennent tous les types d'ouvertures. Dans les aspects techniques (lumière, aération, passage et vue), elles offrent l'enrichissement de la façade. L'alignement vertical des ouvertures (ouvertures) peut être souhaitable afin de reprendre les codes de l'architecture classique.

LE SOUBASSEMENT
Le soubassement est la pièce de contact entre le corps du bâti et les fondations architecturales. Dans les Pyrénées-Orientales, le soubassement est principalement esthétique. Il est marqué par une différence de traitement.

Exemple d'une porte-fenêtre
Imposte de fenêtre, Traverse dormante, Violet derrière le vitrage, Vitrage, Petit-bois, Deux vantaux, Garde-corps

5 Généralités

ÉLÉMENTS DE DÉCOR

L'ornementation par les éléments techniques annexes
Les spécificités majeures du département, un décor grâce aux détails techniques

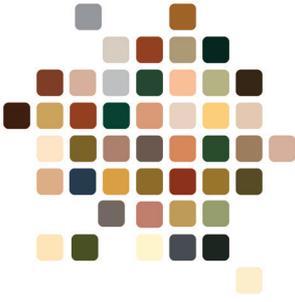
LA TOITURE
Les carrelages sont moules, en terre cuite géométrique ou en tuiles accolées, ainsi appelées grimoires, marquant la fin de la toiture et peuvent intégrer la gouttière.
Les aliberts en bois - chevrons sont des éléments de bois qui supportent la couverture. Le titre du chevron est plus ou moins alibante.

LE CORPS DE BÂTI
Les contrevents sont des pièces techniques prolongeant des variations de chaleur, ayant pris une part importante dans l'esthétique de la façade. Ils peuvent être à brisures verticales, à jalouses ou à pennantes.
Les gouttières et descentes d'eau pluviales sont traditionnellement réalisées en terre cuite, parfois verticales vers les bases. Permettant l'évacuation des eaux pluviales, elles sont aujourd'hui un élément représentatif du patrimoine local.
Les garde-corps, grilles de protection et balustrades
Les garde-corps appartiennent à l'abaissement des baies, permettent la mise en sécurité. Ces éléments métalliques d'abord en fer forgé ont été remplacés par des éléments en fonte moule. Ils sont un des symboles de l'architecture locale.
Fonte moule, Fer forgé

LE SOUBASSEMENT
Les encadrements permettent l'arrête de la maçonnerie au profil du vide. Les encadrements sont les éléments les plus ornements des façades sobres du département.

1 Littoral, plaine et piémonts

Le littoral, la plaine et les piémonts expriment leur singularité par l'utilisation de moellons (galets de rivière, ou pierres brutes non taillées) associée à des éléments de terre-cuite comme le cayrou en construction mixte et la tuile canal.





2 Littoral, plaine et piémonts

IMMEUBLE
(GRANDE MAISON ET MAISON BOURGEOISE)

Modèle d'habitations multiples marqué par un traitement soigné des façades reprenant les codes ornementaux de l'architecture nationale





3 Littoral, plaine et piémonts

MAISON SIMPLE

Modèle d'habitation le plus répandu, au parcellaire étroit et à l'ornementation d'une grande variété

Traitement simple Traitement riche





4 Littoral, plaine et piémonts

DÉPENDANCE

Bâtiment agricole emblématique grâce aux maçonneries mixtes assisées, situé en périphérie des centres ou dans des corps de ferme, révélant l'importance de l'activité agricole pour l'économie du département



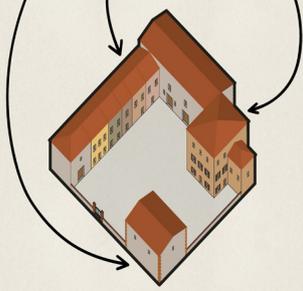


5 Littoral, plaine et piémonts

CORPS DE FERME

Assemblage de différentes typologies, le corps de ferme peut, par sa forme refermée, ressembler à un petit village

Dépendance Maison simple (logement ouvrier) Maison de maître


1 **Montagne**

En montagne, les carrières ont permis l'extraction de roches pouvant être taillées et sculptées. En toiture, la tuile canal, gélive, est remplacée par la llose. Cette architecture est sublimée par une ressource minérale et une attention au décor de signification symbolique.





2 **Montagne**

IMMEUBLE
(GRANDE MAISON ET MAISON BOURGEOISE)

Modèle d'habitations multiples marqué par une architecture devant répondre à des contraintes climatiques, peu influencé par les tendances architecturales successives





3 **Montagne**

MAISON SIMPLE

Modèle le plus répandu, plus lié à la nécessité qu'à la représentation entre habitation et exploitation agricole

Traitement simple | Traitement riche





4 **Montagne**

DÉPENDANCE

Les bâtiments agricoles ou artisanaux sont caractérisés par leurs maçonneries économiques, sans appareil, et doivent être avant tout fonctionnels et durables



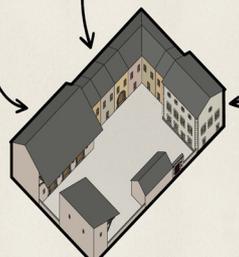


5 **Montagne**

CORPS DE FERME

Assemblage de différentes typologies, particulièrement présent en montagne, le corps de ferme a un impact majeur sur l'urbanisme

Dépendance | Maison simple (logement ouvrier) | Maison de maître


Production :

© CAUE 66

Réalisation et impression :

Juin 2022

Site Internet du CAUE66 :

www.caue66.fr